

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU **De la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt** **Séance du 11 mai 2017**

L'an deux mille dix sept, le **11 mai à 20H00**

Le Bureau de la Communauté de Communes étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 2 mai 2017 sous la présidence de **M. Jean Marie MISSLER**.

Membres du bureau présents :

- ✓ M. BOURTEMBOURG Luc,
- ✓ M. BRELLE François,
- ✓ M. COLLIN Bernard,
- ✓ M. GEORGES Denis,
- ✓ M. GILLET Roger,
- ✓ Mme HEINTZMANN Nicole,
- ✓ M. JACQUE Philippe,
- ✓ M. MAZET Thierry,
- ✓ M. MISSLER Jean Marie,
- ✓ M. MORIN Maurice,
- ✓ Mme PIERRET Suzanne,
- ✓ Mme POSTAL Anne,
- ✓ M. SELLIER Hubert,
- ✓ M. SPINELLI Gilles,
- ✓ M. STALARS Jacques,
- ✓ M. TRINOLI Massimo.

Membres du bureau excusés :

- ✓ Mme ANTOINE MALICK Jocelyne,
- ✓ M. LAMBERT Jean,
- ✓ M. THEVENIN Gilbert.

Participant non élu :

- ✓ M. Anthony BONTEMPS,
- ✓ M. Jean-Baptiste LEONARD.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité. M. Roger GILLET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Ordre du jour :

1. Harmonisation des services :
 - 1.1 Dotations scolaires.
 - 1.2 Règlement de financement des sorties scolaires.
 - 1.3 Tarifs de restauration scolaire.
 - 1.4 Tarifs de l'accueil périscolaire.
 - 1.5 Règlement de fonctionnement des services périscolaires.
2. Financement des cartes de transport scolaire
3. Avenir du transport médian pour les RPI de Spincourt et du Bois brûlé.
4. Dérogations scolaires.
5. Cotation à la mission locale du Nord Meusien.
6. Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande aux membres du bureau si des observations sont à formuler quant au procès verbal du précédent bureau de la CODECOM.

Les membres approuvent à l'unanimité le procès verbal de la réunion du dernier bureau.

1. HARMONISATION DES SERVICES

1.1 DOTATIONS SCOLAIRES

Le Président informe les membres du bureau que la commission scolaire a travaillé le 4 avril dernier, sur l'harmonisation des dotations scolaires sur l'ensemble du territoire de la CODECOM fusionnée.

Les membres de la commission proposent une harmonisation par le haut en intégrant cependant toutes les dépenses dans la dotation. Aucune distinction n'est faite sur les types de fournitures ou d'achats (pédagogique ou administratif). Par exemple les ramettes de papier ne sont plus commandées à part mais leur coût est intégré dans la dotation.

Par ailleurs, la gestion des dotations scolaires est entièrement centralisée au pôle de Damvillers dans un souci d'optimisation et d'harmonisation.

Une réunion avec les directeurs d'écoles s'est déroulée le 4 mai dernier pour les informer de cette nouvelle procédure.

Ainsi la commission propose que le montant annuel attribué pour chaque élève soit de 45 euros.

Cette dotation forfaitaire est calculée sur la base du nombre d'élèves prévisionnel au 31/05 de l'année N-1, pour permettre aux écoles de réaliser leurs commandes de fin d'année pour l'année suivante. Les dotations sont réajustées dès transmission des effectifs réels dans le mois qui suit la rentrée de l'année N.

Le conseil communautaire devra valider le montant de cette dotation.

1.2 REGLEMENT DE FINANCEMENT DES SORTIES SCOLAIRES

Le Président informe les membres du bureau qu'un nouveau règlement des sorties et voyages scolaires a été retravaillé par la commission scolaire le 4 avril dernier, suite à la fusion des CODECOM de Damvillers et Spincourt. Ce document est présenté en séance

Les financements suivants sont proposés :

- a) **Sorties de fin d'année** : participation financière de la CODECOM jusqu'à concurrence de **15 €** par élève et par an.
- b) **Sorties pédagogiques et culturelles** : participation financière de la CODECOM jusqu'à concurrence de **5 €** par élève et par an.
- c) **Voyages exceptionnels** : participation financière de la CODECOM selon l'éloignement du site du voyage :
 - *Pour la Meuse* : **15 €** par élève et par an ;
 - *Jusqu'à 300 km* : **30 €** par élève et par an ;
 - *Au-delà de 300 km* : **50 €** par élève et par an.

Nota : cette participation n'est pas une dotation. Elle n'est ni reportable, ni cumulable sur l'année scolaire suivante.

Ce nouveau règlement devra être validé par le conseil communautaire.

1.3 TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Président informe les membres du bureau qu'un projet d'harmonisation des tarifs de la restauration scolaire a été travaillé par la commission scolaire réunie le 4 avril dernier.

Les membres de la commission proposent un lissage du tarif des inscriptions annuelles sur deux années pour la restauration scolaire de Damvillers. Le tarif sera unique à partir de la rentrée 2018.

Ainsi la nouvelle tarification de la restauration scolaire est proposée comme suit :

	Ecole Damvillers	Autres écoles
Inscription annuelle	3,80	4,00
Inscription ponctuelle		4,80
Personnel		4,80
Personne extérieure		6,00

Le conseil communautaire devra valider ces tarifs.

1.4 TARIFS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Président informe les membres du bureau qu'un projet d'harmonisation des tarifs de l'accueil périscolaire a été travaillé par la commission mixte scolaire jeunesse réunie le 10 mai dernier, suite à la fusion des CODECOM de Damvillers et Spincourt.

Ainsi la nouvelle tarification l'accueil périscolaire est proposée comme suit :

Tarif forfaitaire calculé selon le quotient familial de la CAF

Quotient familial	< 700 €	De 700 € à 1000 €	> 1000 € et MSA
Périscolaire matin	1.50 euros	1.75 euros	2 euros
Périscolaire soir	2.50 euros	2.75 euros	3 euros

La commission mixte propose également un tarif prohibitif pour les heures de périscolaire effectuées en dehors des horaires d'ouverture du service. Ce tarif est destiné à dissuader les retards. Ce tarif « pénalité » est proposé à 15 € de l'heure, toute heure commencée étant facturée.

Le conseil communautaire devra valider ces tarifs.

1.5 REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES

Le Président informe les membres du bureau qu'un nouveau règlement des services périscolaires a été retravaillé par la commission mixte scolaire jeunesse réunie le 10 mai dernier, suite à la fusion des CODECOM de Damvillers et Spincourt. Ce document est présenté en séance.

Le conseil communautaire devra valider ce règlement.

2. AVENIR DU TRANSPORT MEDIAN POUR LES RPI DE SPINCOURT ET DU BOIS BRULE

Le président informe les membres du bureau que le transport médian pour les RPI concernés représente un coût à la charge exclusive de la Communauté de Communes de près de 46 000 euros par an.

Compte tenu des réflexions concernant la création d'un groupe scolaire sur le RPI du Bois Brûlé et l'existence de restaurations dans l'ensemble des sites scolaires, il apparaît que les transports médians ne sont plus justifiés.

Il informe également que la suppression du transport a été évoquée auprès des parents du RPI du Bois Brûlé au cours de réunions publiques organisées début avril.

L'annonce de cette suppression n'a pas soulevé d'oppositions majeures de la part des parents d'élèves. L'absence de transport aura sans doute pour effet d'augmenter les effectifs dans les restaurations scolaires des RPI concernés et de diminuer ainsi le coût unitaire global du repas.

Le conseil communautaire devra valider cette décision

3. DEROGATIONS SCOLAIRES

4.1 JENNESSON Arthur

AFFAIRE N° 2017-05-11-01

Vu la demande de :

↳ M. et Mme JENNESSON Julien, domiciliés 5 rue du Mairié à LOISON, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant JENNESSON Arthur, à l'école de Rouvrois sur Othain,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant les motifs invoqués,

Après en avoir délibéré, le bureau considère que les éléments en sa possession permettent d'autoriser la dérogation demandée et par ces motifs :

Accepte la dérogation de l'enfant JENNESSON Arthur à l'école de Rouvrois sur Othain.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

4.2 BOUILLON Ambre

AFFAIRE N° 2017-05-11-02

Vu la demande de :

↳ M. BOUILLON Loïc et Mme RENAUD Andréa, domiciliés 2 bis rue de la Place à SENON, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant BOUILLON Ambre, à l'école Jardin Fontaine de Thierville sur Meuse,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant les motifs invoqués,

Après en avoir délibéré, le bureau considère que les éléments en sa possession ne permettent pas d'autoriser la dérogation demandée et par ces motifs :

Refuse la dérogation de l'enfant BOUILLON Ambre à l'école Jardin Fontaine de Thierville sur Meuse.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

4.3 SAGEAUX Louis

AFFAIRE N° 2017-05-11-03

Vu la demande de :

↳ M. SAGEAUX Laurent et Mme ALFF Cyrielle, domiciliés 4 petite rue à DELUT, sollicitant une demande de dérogation pour leur enfant SAGEAUX Louis, à l'école de Marville,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Considérant les motifs invoqués,

Après en avoir délibéré, le bureau considère que les éléments en sa possession ne permettent pas d'autoriser la dérogation demandée et par ces motifs :

Refuse la dérogation de l'enfant SAGEAUX Louis à l'école de Marville.

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

4.4 ALBRECH Bradley

AFFAIRE N° 2017-05-11-04

Vu la demande de :

↳ M. ALBRECH James, domicilié 5 rue Fouettée à PILLON, sollicitant une demande de dérogation pour son enfant ALBRECH Bradley, à l'école de Billy sous Mangiennes,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Spincourt et notamment la compétence scolaire,
Considérant les motifs invoqués,
Après en avoir délibéré, le bureau considère que les éléments en sa possession permettent d'autoriser la dérogation demandée et par ces motifs :

Accepte la dérogation de l'enfant ALBRECH James à l'école de Billy sous Mangiennes

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. COTISATION A LA MISSION LOCALE DU NORD MEUSIEN

AFFAIRE N° 2017-05-11-05

Considérant la demande présentée par l'association d'insertion « Mission Locale du Nord Meusien »,
Considérant les prestations réalisées au sein du territoire intercommunal,
Vu les statuts de la CODECOM et notamment la compétence action sociale et de proximité,
Le bureau après en avoir délibéré autorise le versement d'une subvention de 8 622 euros (égale à 1 euro par habitant sur la base de la population légale 2011 en vigueur au 1^{er} janvier 2015 sans double compte, soit 1 euro X 8 622 habitants), à l'association Mission Locale du Nord Meusien.
Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstention : 0

5. QUESTIONS DIVERSES

➤ FINANCEMENT DES CARTES DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Président informe que la commission scolaire réunie le 4 avril dernier propose la prise en charge financière des cartes de transport scolaire.

La question de la participation de la CODECOM auprès des familles pour le financement des cartes de transport scolaire doit être harmonisée :

- La CODECOM de la Région de Damvillers a voté en 2016 une participation à hauteur de 40 € par enfant pour alléger la hausse du coût de la carte scolaire votée par le Département en 2015. Cette participation a représenté une somme de 7 860 € en 2016 sur le compte administratif.

- La CODECOM du Pays de Spincourt avait décidé de ne pas participer à ce financement, se reposant sur les décisions communales de participer ou non pour alléger le surcoût.

En projection, pour le territoire de l'ex CODECOM du Pays de Spincourt, le nombre d'élèves maternels et élémentaires potentiellement concernés par le transport scolaire serait de 550 élèves. Si une participation de 40 € était accordée aux familles, le coût est évalué à 22 000 €, pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires du territoire.

Compte tenu de ces éléments, la commission propose de financer la carte de transports scolaire dans les conditions suivantes :

- 30 € pour une famille avec un seul enfant ;
- 50 € par famille avec 2 enfants ou plus ;
- Le financement est ouvert à tout enfant scolarisé dans l'enseignement de premier ou second degré (école, collège et lycée, public et privé) ;
- Le financement sera octroyé sur présentation d'un justificatif (photocopie de la carte de transport).

Le conseil communautaire devra valider cette décision.

- Massimo TRINOLI indique que la commission mixte scolaire jeunesse a également travaillé sur la question des accueils collectifs de mineurs sur le territoire intercommunal. Il rappelle l'historique des deux anciens territoires :
 - Dans le Damvillois, l'ACM d'origine communale a été repris en gestion par la CODECOM.
 - Dans le Spincourtois, les activités d'ACM sont assurées par le tissu associatif.

La commission propose qu'une offre d'activités ACM soit développée dans le Spincourtois pour les petites vacances. Cette proposition doit être étudiée et portée éventuellement par le milieu associatif. Le centre de Spincourt réfléchit d'ailleurs à une telle offre.

La commission propose également le développement d'une offre d'activités à destination des adolescents pour l'ensemble du territoire. Ces activités seraient organisées par l'ACM de Damvillers gérés par la CODECOM. Les activités étant organisées en déplacement pour une journée entière ou sur plusieurs jours, un ramassage peut être organisé pour l'ensemble du territoire intercommunal.

- Massimo TRINOLI indique que le travail sur le règlement intérieur des crèches est bien avancé. La modification du règlement intervient pour prendre en compte la fourniture des repas et des changes.
- Gilles SPINELLI indique que la commission déchets a travaillé sur les tarifs du système incitatif et a effectué des propositions qui serviront de base à la délibération qui sera prochainement prise par le conseil communautaire.

83% des bacs ont été distribués sur plusieurs communes.

La séance est levée à 22 H 30.

Ordre du jour :

1. Harmonisation des services :
 - 1.1 Dotations scolaires.
 - 1.2 Règlement de financement des sorties scolaires.
 - 1.3 Tarifs de restauration scolaire.
 - 1.4 Tarifs de l'accueil périscolaire.
 - 1.5 Règlement de fonctionnement des services périscolaires.
2. Avenir du transport médian pour les RPI de Spincourt et du Bois brûlé.
3. Dérogations scolaires.
4. Cotisation à la mission locale du Nord Meusien.
5. Questions diverses.

ANTOINE MALICK Jocelyne		MISSLER Jean Marie	
BOURTEMBOURG Luc		MORIN Maurice	
BRELLE François		PIERRET Suzanne	
COLLIN Bernard		POSTAL Anne	
GEORGES Denis		SELLIER Hubert	
GILLET Roger		SPINELLI Gilles	
HEINTZMANN Nicole		STALARS Jacques	
JACQUE Philippe		THEVENIN Gilbert	
LAMBERT Jean		TRINOLI Massimo	
MAZET Thierry			